



SAS au capital de 40 000€
12 rue Laurent Florentin 38200 Vienne
Tel : 04 74 31 07 24
Siret : 791 045 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05565 38 auprès du préfet
de Grenoble
Numéro d'immatriculation au répertoire national des établissements (RNE) : 038 34 72T

Nature de la formation :

Élève :

NOM : Prénom(s) :/...../..... Sexe : F M

Né(e) le : .../.../..... Lieu de naissance : (commune et département)

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone de l'élève :

Adresse mail de l'élève :@.....

Mère : Nom de jeune fille : Nom marital (d'usage) :

Prénom : Profession :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :@.....

Père : NOM..... Prénom :

Profession : Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail :

Adresse mail :@.....

Frais de scolarité

Formation choisie :

Coût annuel de la scolarité :

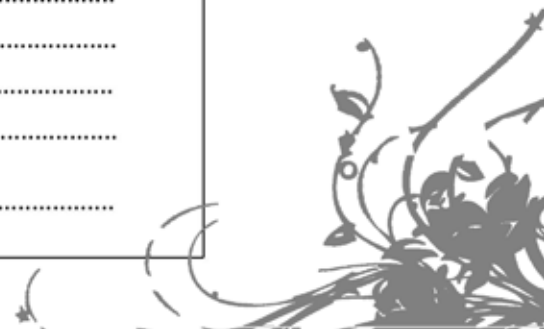
Acompte :

Choix de règlement par chèque : 1 fois :

3 fois :

10 fois :

Prix de la mallette :



Pièces à fournir lors de l'inscription

- 4 photos d'identité
- 2 photocopies de la carte d'identité ou
- 2 photocopies du titre de séjour (pour les étrangers hors CE)
- 2 certificats de la journée militaire/ou attestation de recensement
- 1 attestation de responsabilité civile

- 1 copie des trois derniers bulletins de notes
- 1 copie des diplômes obtenus
- 5 enveloppes 22x11 timbrées (tarif 20g) sans adresse
- 3 enveloppes 23x16 timbrées (tarif 40g) à votre adresse
- 3 enveloppes 22x11 timbrées (tarif 20g) à votre adresse

CONDITIONS GENERALES

Les conditions d'inscription dans notre école obéissent aux règles applicables aux établissements privés hors contrat.

L'élève s'engage à suivre assidument les cours dispensés dans le cadre de la formation choisie et à respecter le règlement intérieur de l'école (dont un exemplaire lui aura été remis).

Pour les ressortissants étrangers, les procédures de validation de diplômes ou équivalence relèvent d'une démarche individuelle à effectuer auprès du Rectorat de Grenoble.

Le responsable financier (représentant légal)

- Déclare inscrire l'élève désigné(e) ci-avant auprès de l'Ecole Privée d'Esthétique de Vienne,
- Déclare avoir pris connaissance et conservé un exemplaire du présent contrat,
- S'engage à en respecter les clauses
- S'engage à payer l'intégralité des frais de scolarité, options et fournitures professionnelles comprises, conformément au tarif en vigueur et à l'échéancier figurant au contrat.

Comme pour toute adhésion à un enseignement donné forfaitairement, une inscription enregistrée est réputée définitive et les facilités de règlement ne modifient pas l'engagement pris dans sa totalité. Les échéances prévues dans les frais de scolarité (en 3 fois ou en 10 mensualités) doivent parvenir à l'Ecole Privée d'Esthétique de Vienne au plus tard le jour de la rentrée.

A l'expiration d'un délai de 14 jours francs à compter de la présente inscription, aucune somme versée à l'Ecole Privée d'Esthétique de Vienne ne peut être remboursée, pour quelque motif que ce soit, et à quelque titre que ce soit.

L'élève et le responsable financier (et/ou représentant légal) déclarent avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que des modalités d'inscription et de règlement de la scolarité et s'engagent à les respecter.

Fait en deux exemplaires, à Vienne le :

Signatures précédée de la mention «bon pour accord»

La direction de l'école privée
d'esthétique de Vienne

L'élève

Le responsable financier (et/ou
représentant légal)